Université Paris Cité

PROCURATION
COLLÈGE DES PERSONNELS

Scrutin du 16 octobre 2025

ATTENTION : Tout électeur ou toute électrice empêché(e) de voter personnellement le jour du scrutin (appelé(e) mandant(e)) peut donner procuration écrite à un autre électeur ou à une autre électrice (appelé(e) mandataire) afin de voter en ses lieu et place. Mandant(e) et mandataire doivent être inscrit(e)s sur la même liste électorale, et donc appartenir, pour un conseil ou une commission donné(e), au même collège électoral et site de vote.
Nul ne peut détenir plus de deux procurations de vote.
La procuration dûment remplie et signée doit être déposée au plus tard le mercredi 15 octobre 2025 à 12h00 auprès de la référente ou du référent de la composante interne du scrutin concerné (annexe 7 de l'arrêté 2025-91).

Je, soussigné(e), la ou le **MANDANT(E)** :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage (*si différent*) :

Collège de rattachement : Bureau de vote :

certifie être empêché(e) de voter personnellement le jour du scrutin susmentionné et donne procuration à la ou au **MANDATAIRE** suivant :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage (*si différent*) :

Collège de rattachement : Bureau de vote :

afin de voter en mes nom, lieu et place lors du scrutin susmentionné pour le conseil et/ou les commissions suivantes : *(cochez la ou les cases correspondante(s))*

- ❑ **Conseil de la composante interne** _____
- ❑ **Commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités**
- ❑ **Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités**

et certifie que la ou le mandataire est inscrit(e) sur la liste électorale relevant du même collège électoral et du même bureau de vote que moi.

Fait à Paris, le Signature de la ou du mandant(e) *(en original)*

Procuration n° _____